

# VOTRE RÉGION

L'ACTUALITÉ DES HAUTES-ALPES ET DE LEURS ENVIRONS

## CONSEIL DES PRUD'HOMMES

### Passation de pouvoirs

■ L'audience solennelle de rentrée des 40 conseillers prud'hommes des Hautes-Alpes a été l'occasion hier, de procéder au changement de président. Jean-Pierre Bourdier, du collège employés, a laissé son fauteuil à Gérard Avenel, employeur. Non sans avoir au préalable déploré la fermeture du conseil de Briançon (13 voix contre sur 25 votes).

En 2007, la juridiction a vu arriver 179 nouveaux dossiers. Elle a rendu 95 décisions au fond, dans un délai allant de 7,9 à 12,3 mois. 75 % de ses jugements sont confirmés par la cour d'appel.

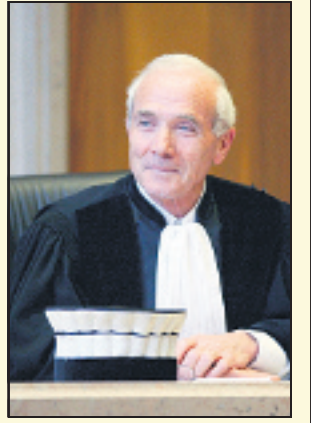


## TRIBUNAL DE COMMERCE Les entreprises en bonne santé

■ Il y a eu peu de licenciements en 2007 dans les Hautes-Alpes. C'est ce qu'a annoncé hier Jean-Paul Olive, président du tribunal de commerce, à l'occasion de l'audience solennelle de rentrée.

La juridiction a rendu 160 jugements (119 en 2006), elle a comptabilisé 106

procédures de redressement ou liquidations judiciaires, et 884 créations d'entreprises (796 en 2006). Pour l'heure, le tribunal de commerce de Gap a été épargné par les réformes, mais une nouvelle remise à plat est prévue prochainement.



## INCENDIE L'auteur présumé jugé en mars

### Le mari derrière les barreaux

VEYNES

A l'incendie de la nuit de jeudi à vendredi. Il a refusé sa comparution immédiate et a demandé un délai pour préparer sa défense. Il sera jugé le 27 mars prochain par le tribunal correctionnel de Gap.

Son avocat avait demandé son placement en hôpital psychiatrique jusqu'à la date du

procès. Ça n'a pas été possible. Le prévenu fera cependant l'objet d'une expertise psychologique pendant son incarcération. Il semble, d'après son conseil, que l'alcool est à l'origine de ses troubles.

Déjà condamné par trois fois Il a déjà été condamné à trois reprises. Une fois pour conduite sous l'emprise de l'alcool et les deux fois suivantes pour agression sexuelle, dont une commise sur son épouse. Le couple est actuellement en instance de divorce.

S. M.

## FAITS DIVERS EXPRESS

### COL DE CABRE

#### Un poids-lourd en difficulté

■ Hier vers 18h, un poids-lourd transportant des solvants chlorés s'est retrouvé coincé sur la D 993 après la Beaume, dans le col de Cabre, à cause de la météo. Le véhicule n'a subi aucun dommage mais la route a été bloquée le temps de son évacuation. La circulation a pu être rétablie avant 19 heures.

### CEILLAC

#### Départ d'avalanche sans victime

■ Les pisteurs de la station de Ceillac ont fait appel au peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) de Briançon hier, vers 13 heures, à la suite d'un départ d'avalanche. La coulée de neige était peu importante malgré une cassure de 80 centimètres. Elle s'est produite en hors piste, mais à proximité du domaine skiable de Ceillac. Le PGHM est intervenu avec deux secouristes et un chien d'avalanche. Les recherches effectuées avec les pisteurs n'ont rien donné. La coulée de neige n'a pas fait de victime, mais elle doit servir d'avertissement aux adeptes du hors piste. Le risque d'avalanches reste élevé selon Météo-France (4 sur une échelle de 5) à cause d'un manteau neigeux instable.

## RÉGION EXPRESS

### RECENSEMENT

#### 133 000 Hauts-Alpins : la croissance

■ Les Hauts-Alpins ne sont plus 132 000 mais 133 000. L'Insee rendra publique cette estimation de la population des Hautes-Alpes aujourd'hui à Marseille. Le chiffre a été dévoilé en avant-première par le préfet samedi, lors des vœux du maire de Briançon. Selon Jean-François Savy, les Hautes-Alpes affichent le meilleur taux de croissance démographique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, après les Alpes-de-Haute-Provence. La population de Briançon (12 100 habitants) augmente de 1,9 %. « Une croissance comparable à la Côte d'Azur », observe le préfet.

## AVALANCHES

### Risque fort

Sur l'ensemble des massifs aujourd'hui, le risque d'avalanche est très élevé (niveau 4).

Les cumuls de neige récente sont conséquents sur tous les massifs avec en moyenne 40 cm sur le Thabor, l'Ubaye, l'Embrunais Parpaillon et l'ouest du Queyras et environ 60 cm sur le Dévoluy, le Champsaur, le Pelvoux et l'est Queyras.

Le manteau neigeux s'est un peu tassé en dessous de 1800/2000 m selon les versants. Mais à plus haute altitude, il reste très instable. De très nombreuses purges se sont déjà produites. Cette ac-

tivité avalancheuse naturelle est en nette diminution même si les chutes de neige de la nuit pourraient favoriser encore quelques purges. Le risque le plus préoccupant concerne le déclenchement d'avalanches de type plaque à vent. Le vent a soufflé fortement ces derniers jours et a balayé presque toutes les directions. Le manteau neigeux est particulièrement sensible aux surcharges. De très grosses cassures sont à redouter. □

### POUR EN SAVOIR PLUS

Une avalanche s'est produite hier sur les pistes du Super-Sauze. Lire en page 15.

## TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE Audience solennelle de rentrée

# Justice : rentrée morose



L'audience solennelle est un rendez-vous incontournable pour les personnalités des Hautes-Alpes. Ils ont pu prendre hier toute la mesure des difficultés rencontrées par les "robes noires" du département. Photo Vincent OLLIVIER

## HAUTES-ALPES

L'audience de rentrée du tribunal de grande instance de Gap, hier, était comme le temps : morose. Il faut dire que les professionnels de la justice n'ont pas été épargnés cette année : suppression du tribunal d'instance et du conseil de prud'hommes de Briançon, réforme des divorces et autres affaires spécialisées, disparition progressive du cabinet de l'instruction...

« On peut s'inquiéter des conséquences de cette réforme dans les Hautes-Alpes », estime le président

du TGI, Jacques Bertrand, qui avait dès son arrivée l'année dernière, milité pour le maintien d'un pôle de l'instruction à Gap. « Dès le 1<sup>er</sup> mars, rappelle-t-il, les victimes, les mis en examens, les témoins, mais aussi les enquêteurs et les avocats, devront se rendre à Grenoble pour être entendus. Les nouvelles technologies comme la téléconférence ne régleront pas tout », estime le président Bertrand.

Il regrette également la disparition des juridictions briançonnaises « qui rendaient d'immenses services et qui, à mon sens, ont été injustement sous-estimées. On

ne peut pas demander à un agent de faire 200 km aller-retour tous les jours », prévient Jacques Bertrand, qui compte désormais sur l'ouverture d'une maison de la justice dans la ville haute.

### « L'heure est grave » pour les avocats

Les avocats, eux, ne s'étaient pas opposés à ces fermetures « par pragmatisme » mais ils ont d'autres combats : la revalorisation de l'aide juridictionnelle, la réforme de la procédure de divorce et bien sûr la mise en veille progressive du pôle de l'instruction de Gap jusqu'à sa disparition pure et simple en 2010.

« C'est inacceptable », martèle le bâtonnier des Hautes-Alpes Agnès Vibert-Guigüe, qui estime que « l'heure est grave pour notre profession ».

Même le procureur de la République a rangé dans son tiroir les bons mots et les vers qui font d'ordinaire le bonheur de son auditoire. L'histoire du parquet depuis sa création n'a pas passionné les foules ; il a eu plus de succès en rendant hommage aux femmes de loi et notamment à la procureure générale de la cour d'appel de Grenoble, qui vient de prendre ses fonctions.

Martine Valdes-Boulouque

## ÉCHOS... ÉCHOS...

### PAS CONTENT

■ Pas très content, le préfet des Hautes-Alpes, de devoir attendre le premier président de la cour d'appel et la procureure générale, qui accusaient un retard de 45 minutes. Il l'a fait savoir aux intéressés.

### PAS CONTENT (BIS)

■ Pas contents non plus, les avocats, qui devaient se contenter d'un banc de cinq ou six places alors qu'ils sont une quarantaine dans le département. « Cela traduit bien la considération à notre égard », lâche l'un d'entre eux.

### PAS LÀ

■ On a beaucoup parlé d'elle hier, mais en son absence. Christine Piccinin, la juge d'instruction du TGI de Gap, a manqué l'audience de rentrée pour cause de stage. Certains y ont vu un signe fort, son poste étant amené à disparaître d'ici 2010.

a assisté à cette audience solennelle avec le premier président de la cour d'appel, Charles Catteau. Dommage qu'ils soient arrivés avec trois-quarts d'heure de retard. Seuls les avocats y ont vu un aspect positif : « il ne faudra pas qu'ils nous reprochent d'arriver à la cour d'appel avec 5 minutes de retard désormais ».

Sandrine MARCHAND

## MONTAGNE À partir de 2009, les professionnels en formation auront un tuteur

# La réforme du diplôme de guide

## ALPES

L'entame des années 2000, marquée par des changements climatiques, une évolution des pratiques et une accidentologie à la hausse, a tarabudé le métier de guide. Voilà le syndicat national régissant la profession qui abordait sans tabou la question de la prise de décision pour mieux évaluer le risque. Et d'évoquer « un renoncement à la culture de performance pour une pratique plus hédoniste ; le plaisir avant la conquête du sommet ».

C'est dans ce contexte de grande réflexion entre le syndicat et l'organe formateur, l'École nationale de ski et d'alpinisme (Ensa), que devait aboutir la réforme du diplôme de guide, arrêtée fin décembre et qui doit obtenir l'aval du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Pour Jean-Paul Vion, responsable du département alpinisme à l'Ensa, la formation s'est toujours nourrie d'adaptations. « Le cursus est remodelé tous les ans au gré des besoins. L'enseignement que l'on dispense à l'Ensa n'a pas grand-chose à voir avec celui d'il y a 15 ans. »

En l'occurrence, il s'agit



L'Ensa veut des élèves plus jeunes à partir de 2009 pour sa formation au brevet d'Etat de guide.

d'une réforme structurelle, fondamentale, qui va faire passer la durée de formation de 17 à près de 20 semaines auxquelles va s'ajouter une période de tutorat concernant le niveau intermédiaire d'aspirant-guide dont le statut doit être harmonisé avec les autres pays de l'union internationale des associations de guides de montagne.

Dans un premier temps, les "aspi" ne pourront pas travailler sans guide. Objectif : les amener progressivement au cours de leur formation à l'autonomie avec

un certain nombre de journées sous la coupe d'un aîné à même de transmettre son savoir-faire et son savoir-être qui ne s'acquiert qu'au contact de la réalité du terrain.

Bref, l'aspirant guide sera moins rapidement livré à lui-même. Autre axe développé : les stages d'applications pédagogiques, durant lesquels le professionnel en apprentissage est mis en situation, seront renforcés.

L'examen d'entrée au cursus du brevet d'Etat de guide, le fameux probatoire, intégrera une se-

maine en montagne durant laquelle le candidat sera évalué.

Enfin autre objectif : rajeunir la moyenne d'âge des postulants à la formation. De 30 à 32 ans aujourd'hui, les élèves-guides de demain entameront leur cursus à 25-26 ans. Bref, les ficelles du métier seraient transmises plus tôt à des individus en pleine force de l'âge.

Antoine CHADELLIER

Depuis 2000, l'Ensa enseigne la méthode du 3 par 3, filtres décisionnels par rapport aux avalanches.

## REPÈRES

### EN QUATRE ANS

■ Si la durée des stages est étendue, la période globale de formation reste d'environ quatre ans. Le niveau d'aspirant guide est sanctionné au bout d'un an pour une période de deux ans. Entre autoformation, associée à un tutorat, exercice autonome de la profession avec prérogatives limitées et sessions à l'Ensa, l'élève arrive au stage final de guide sans perdre le contact avec l'école.

### LES NOUVEAUTÉS

■ Deux semaines de formation en plus (une en stage pédagogique d'application, une axée sur la technique pour la formation ski) et environ quatre semaines de tutorat durant le cursus. Une liste de course moins importante sera demandée au niveau du probatoire mais une semaine d'évaluation sur le terrain viendra s'ajouter.

L'alpinisme hivernal et la cascade de glace ont trouvé leur place dans le cursus. Des examens ont été intégrés sur l'utilisation d'outils comme les Arva et le GPS.